



Commune  
FROLOIS

# CR réunion du Conseil Municipal du 04 juillet 2012

Secrétaire de séance : Mme CLAUDEL Solange

## Membres du conseil municipal :

NOM	PRENOM	Présents	Excusés	Procurations
COLIN	Claude	✓		
BOEGLIN	Stéphane	✓		
CANALS	Martin			
CLAUDEL	Solange	✓		
DUEZ	Catherine	✓		
DUMAS	Patrick			
EUSTACHE	Marie-Hélène	✓		
FERRY	Gérard			
HARDEL	James	✓		
LARDIN	Dominique	✓		
PONSOT	Christelle			
POTIER	Thierry		•	COLIN Claude
TILLARD	Olivier	✓		
URION	Michel	✓		
WITZ	Nicole			

## ORDRE DU JOUR :

1. DCM location pâtis
2. Réflexion sur les travaux de voirie 2013-2014
3. Questions diverses

## DEROULEMENT DE LA SEANCE :

### **1. DCM LOCATION PÂTIS**

Le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur URION Michel ayant fait valoir ses droits à la retraite, bénéficiait de la location de pâtis communaux d'une superficie de 3ha 84a 45ca

Monsieur URION Claude a informé son souhait d'obtenir la location de ces parcelles.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

**DECIDE** de louer à Monsieur URION Claude à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 les parcelles cadastrées :

- AB 100 pour 0ha 92a 85ca
- AB 119 pour 0ha 57a 60ca
- AB 120 pour 0ha 57a 30ca
- AB 121 pour 1ha 04a 80ca
- AB 135 pour 0ha 19a 85ca
- AB 136 pour 0ha 52a 05ca

## **2. REFECTIION DES BERGES DU MADON- DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'orage violent survenu dans la nuit du 21 au 22 mai 2012, une partie de la berge située entre le Madon et le chemin communal a été emportée dans la rivière.

Les travaux de remise en état de la berge s'élèveraient à 7 766 € HT.

L'état de catastrophe naturelle ayant été reconnu, la commune a la possibilité de faire une demande de subvention au titre de la solidarité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- **SOLLICITE** une subvention au titre du fond de solidarité en faveur des collectivités touchées par les catastrophes naturelles.

## **3 . CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDES**

Le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux de réfection de voirie des rues de Guise, des Halles, du Général Bernard et Saint Martin sont à prévoir. Ils seront effectués sur plusieurs années en fonction des coûts et des moyens financiers de la commune.

Une étude doit être lancée sur l'aménagement qui favorisera la sécurité des piétons, une meilleure circulation du trafic et plus de stationnement pour les véhicules dans le village.

Dans cette étude, l'enfouissement des réseaux secs devront être prévus.

Il est nécessaire de choisir un bureau d'études.

Cette étude devra se faire aussi, en collaboration avec les services du Conseil Général et du CAUE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- **AUTORISE** le Maire après l'élaboration d'un cahier des charges, à sélectionner un bureau d'études
- **A SIGNER** tous les documents relatifs à cette étude.

## **5. QUESTIONS DIVERSES**

**M. COLIN** lève la séance.